

LES DOCUMENTS À OBTENIR DANS LE CADRE DE LA MÉDIATION

Vous venez d'entreprendre une médiation familiale. Afin de faciliter les discussions et la rédaction du résumé des ententes à la fin de la médiation, vous devez obtenir les documents suivants :

- contrat de mariage et tout contrat le modifiant, s'il y a lieu;
- contrat de vie commune, s'il y a lieu;
- contrat d'achat de la résidence familiale et des autres propriétés, s'il y a lieu;
- relevé indiquant le solde de l'hypothèque en date du _____ ;
- talon de paie récent;
- déclaration fiscale provinciale et l'avis de cotisation de la dernière année fiscale (si cette déclaration n'a pas été produite ou cet avis n'a pas été transmis, fournir une copie de la déclaration fédérale et de l'avis de cotisation fédéral);
- polices d'assurance-vie;
- simulation de partage des revenus de travail inscrits au Régime de rentes du Québec
Demande de simulation des effets du partage des revenus de travail – Médiateur (Régime de rentes du Québec) disponible sur le site de Retraite Québec;
- évaluation des régimes de retraite du secteur public (RREGOP, RRPE) ou privé, lorsque requis (pour plus d'informations, consulter le site de Retraite Québec ou l'administrateur de ce régime);
- REÉR en date du _____ ;
- emprunt(s), solde en date du _____ ;
- autres : _____ ;

Si vous désirez prendre des procédures judiciaires par la suite, il faut obtenir les documents suivants :

- copie de l'acte de naissance de chacun des époux;
- copie de l'acte de mariage;
- copie de tout jugement déjà rendu.

Vous pouvez obtenir les copies des actes de naissance et de mariage en vous adressant au directeur de l'état civil (services en ligne).

Si vous désirez des informations sur les différentes prestations pour les enfants et la famille (Québec et Canada) : voir le site web de Retraite Québec ou de l'Agence du revenu du Canada.